

le 24 Juin 2015

Délégation Régionale de l'AF3V

Annexe

Demandes d'améliorations de la Voie Verte Saint-Affrique/St-Jean-d'Alcapiès

Liste des demandes, classées par thème.

La demande principale est celle de l'amélioration des Barrières.

= 1- Sécurisation des deux traversées de la rue des 13 Etoiles et de la route de Lapeyre

Pour ralentir les véhicules des rues traversées, il faudrait créer à chacune de ces traversées un passage piétons-cycles sur-élevé.

= 2- Revêtement à améliorer sur 800m à St-Jean-d'Alcapiès et au niveau des barrières

Le revêtement est en sable stabilisé de bonne qualité, et, après plusieurs années, il demeure de bonne qualité, malgré la pente et malgré les intempéries.

Il est cependant inachevé et très peu roulant sur les derniers 800m à St-Jean-d'Alcapiès. Cette portion devrait être refaite ou améliorée.

Toutes les zones de manœuvres au niveau des barrières sont également dégradées.

Nous demandons la pose d'un revêtement en dur (goudron, ou grave émulsion, ou stabilisé compacté renforcé, ou béton) sur 15m de longueur, et sur une grande largeur, au niveau de chaque entrée de la Voie Verte (dans la zone où sont posées les barrières).

= 3- Ponts métalliques : améliorer les deux derniers ponts

En partant de Saint-Affrique, les deux premiers ponts métalliques ont été récemment renforcés.

A partir du km5, il reste deux ponts métalliques difficiles à franchir (marches), et nous demandons la réfection de ces deux ponts.

= 4- Barrières aux entrées à modifier pour faciliter le passage des usagers

Les demi-barrières en bois posées aux entrées sont trop sévères car elles se chevauchent (de 0,40m environ) , et sont trop rapprochées : la distance est de 0,80m à 0,90m. Cela oblige à une manœuvre en baïonnette, très difficile pour les vélos chargés avec sacoches, les tandems, les tricycles, les vélos couchés, les vélos avec remorque, ...

Nous demandons une « mise aux normes » de ces barrières,, avec trois solutions possibles :

Solution 1 : raccourcir les deux demi-barrières de 1m chacune, de façon à laisser un espace libre dans l'axe de 1,20m.

Solution 2 : raccourcir les deux demi-barrières de 0,40m chacune, et déplacer l'une des barrières pour que l'espace entre les deux atteigne 2,50 mètres.

Solution 3 : remplacer ces demi-barrières par des potelets en bois verticaux, de bonne hauteur, espacés de 1,20m entre eux (potelets « aux normes » avec partie supérieure avec réflecteur, hauteur minimale de 1,20m).

À court terme une amélioration importante est facile à réaliser : il suffit de laisser sur le côté un espace libre dans l'axe de 1,20m, en supprimant une des barres horizontales...

Nous demandons aussi la suppression complète de toutes barrières au km 4,5, car le chemin rural qui traverse la Voie verte à cet endroit n'est pas fréquenté : les barrières actuelles sont inutiles, il suffit de poser deux panneaux indiquant que la Voie Verte est prioritaire (« Cédez le passage » pour les usagers du chemin).

= 5- Pose d'une signalisation de police et de jalonnement

Il n'existe aucune signalisation de police indiquant la nature de la voie, et les usagers autorisés, et le jalonnement des distances est trop « discret ».

Nous demandons la pose de panneaux « Voie Verte » à chaque entrée, indiquant la nature de la voie (panneau officiel C115).

Nous demandons aussi la pose de panneaux de jalonnement des distances, au moins aux deux extrémités.

Des auto-collants « V85 » (provisoires) pourraient aussi être posés sur les panneaux de jalonnement posés aux deux extrémités, afin d'indiquer que cette Voie Verte constitue un élément de la future Véloroute V85.